

*Initiatives ministérielles*

L'article 46 ne va pas suffisamment loin pour concilier ces deux points de vue diamétralement opposés. L'objectif clé de toute politique globale des télécommunications devrait être la fiabilité, un coût abordable, la qualité et l'accessibilité pour toutes les régions du pays.

• (1345)

J'insiste sur ce dernier terme, l'accessibilité, car c'est d'elle et du niveau de service dont les Canadiens sont fiers, à juste titre. C'est aussi quelque chose sur quoi les Canadiens comptent beaucoup.

Tout le monde ici sait que notre pays ne se compare à aucun autre du fait de son immensité géographique et de sa faible population. Les télécommunications, ici probablement plus que n'importe où ailleurs, sont véritablement le cordon ombilical de centaines de milliers de Canadiens.

Elles sont essentielles pour le Canada et elles resteront essentielles au pays et à son développement. Pourtant, il a fallu au gouvernement plus de neuf ans pour agir enfin. Comme je l'ai dit précédemment, ces neuf années de travail n'ont pas donné lieu au genre de projet de loi qui pourrait susciter les applaudissements des députés à la Chambre. Je présume que quelques-uns des députés de l'autre côté voudraient se lancer dans ces applaudissements, mais je ne les ai pas vus le faire.

Nous, du Parti libéral, voulons nous assurer que l'établissement d'une politique nationale de télécommunication et que la mesure législative nécessaire pour la concevoir ne feront plus l'objet de retards, mais il faut que cette mesure législative soit la bonne.

Ce projet de loi a besoin d'être réexaminé et d'être clarifié davantage. Beaucoup de ses articles sont trop généraux et trop ambigus. Il doit être révisé en profondeur. Par exemple, l'article 14 oblige le gouvernement fédéral à consulter le gouvernement provincial lorsqu'une décision aura des répercussions considérables sur une entreprise canadienne qui est, dans une province, la principale entreprise de télécommunication. Le problème ici, c'est que le projet de loi n'a pas assez de mordant pour empêcher un palier de gouvernement de paralyser une politique efficace.

Si l'on passe en revue l'histoire des relations fédérales-provinciales dans notre pays, on se rend compte que cette éventualité n'est pas totalement à écarter.

Nous sommes tous conscients que l'établissement d'une politique de télécommunication au Canada suscite certaines attentes et que les Canadiens ont des intérêts directs dans certains domaines. Leur laisser un projet de loi trop général et trop ambigu serait leur rendre un très mauvais service, ce dont nous pouvons fort bien nous passer.

Je le répète, nous acceptons que ce projet de loi soit renvoyé à un comité, mais nous voulons en même temps obtenir l'assurance qu'on y apportera des modifications. Presque tous les gens du secteur des télécommunications qui ont fait des observations à son sujet ont dit que ces modifications s'imposaient. Or, depuis que le projet de loi a été déposé, ces modifications n'ont pas été proposées.

Nous nous préoccupons du fait que le ministre et le gouvernement ont retardé le projet de loi pendant plus d'un an. C'est le gouvernement qui a retardé le projet de loi, pas l'opposition. Le ministre a eu l'occasion d'en arriver à une entente au niveau national au sujet de ce projet de loi, mais il n'a rien fait. Divers projets et rapports ont été présentés et sont disponibles, mais aucune suite ne leur a été donnée.

Donc, nous trouvons que nous avons perdu beaucoup de temps depuis que ce projet de loi a été présenté pour la première fois en février 1992, temps que nous aurions pu utiliser pour améliorer le projet de loi et faire en sorte qu'il reflète mieux les attentes de l'industrie et des Canadiens à l'égard d'une politique nationale de télécommunication et qu'il réponde mieux aux besoins de l'industrie, des entreprises et des Canadiens en général.

• (1350)

Loin d'essayer de retarder ce projet de loi, l'opposition a fait des pressions, dans les coulisses, pour la mise en place plus rapide d'une meilleure politique dans ce secteur. Si nous avions voulu retarder ce projet de loi, ce n'aurait été au mieux qu'un rêve, étant donné l'affection marquée de ce gouvernement pour l'application de la clôture. Ce n'est pas la solution ici.

L'industrie des télécommunications est une industrie extrêmement importante pour la consolidation de notre pays. En tant que membres de la loyale opposition de Sa Majesté, nous n'allons pas nous croiser les bras et laisser approuver une mesure que nous jugeons insuffisante.